

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUILLET 2021

Le jeudi 1^{er} juillet 2021 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 5 juillet 2021 à 19h00 au Centre d'Animations de Rots.

Ordre du jour :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Délibération : approbation du C.R.A.C. 2020 de la Z.A.C. des Roseaux future Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3- Délibération : approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 31/05/2021.
- 4- Délibération : limitation des deux ans d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les nouvelles constructions.
- 5- Délibération : désignation d'un délégué suppléant du Conseil municipal à l'A.I.A.E.

B- ÉDUCATION

- 6- Délibération : attribution de la subvention 2021 aux coopératives scolaires.

C- BÂTIMENTS PUBLICS

- 7- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour demander une subvention supplémentaire à la D.R.A.C. pour les coûts supplémentaires des travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes.

D- URBANISME / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8- Délibération : cession de la parcelle BM 72p1.
- 9- Délibération : approbation de l'avenant au dossier de réalisation de la Z.A.C. des Roseaux future Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes afin d'acter les modifications substantielles depuis une année.
- 10- Délibération : approbation de l'avenant n°2 au Traité de concession de la Z.A.C. des Roseaux future Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes.

E- CULTURE / ASSOCIATIONS

- 11- Information : présentation du bilan statistique 2020 de la bibliothèque.
- 12- Délibération : approbation des tarifs du spectacle « Summer Comedy Tour ».

F- TOUR DE TABLE

- 13- Informations des maires délégués et des adjoints au Maire.

Questions diverses

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 5 juillet à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Étaient présents : Mme Coraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Laetitia BLIN, Mme Aurore BRUAND, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, M. Franco DURIAATTI, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER (à partir du point D10), Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER et M. Gérard VARLET.

Absents excusés : M. Paul DOUESNEL, M. Thomas PAULMIER (jusqu'au point D9) et Mme Joëlle SOREL

Absents non excusés : aucun.

Pouvoirs : M. Paul DOUESNEL à M. Thomas PAULMIER (à partir du point D10), Mme Joëlle SOREL à Mme Corinne BRUNETEAU-FALET

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Guillaume FORTIER est désigné comme secrétaire de séance.

2. Délibération : approbation du C.R.A.C. 2020 de la Z.A.C. des Roseaux future Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes.

Monsieur le Maire laisse la parole aux représentants de l'aménageur Édifides qui présentent le C.R.A.C. (Compte-Rendu Annuel À la Collectivité) 2020 :

➤ les grandes dates de la procédure administrative :

Objet	Acte / Délibération	Date
Approbation de Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil municipal	3 mars 2014
Approbation du dossier de création de la Z.A.C.	Délibération du Conseil municipal	2 mai 2017
Approbation du dossier de réalisation de la Z.A.C.	Délibération du Conseil municipal	5 mars 2019
Modification du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Communautaire de la C.U. Caen la mer	Délibération du Conseil communautaire de la CU Caen la mer	30 janvier 2020

➤ les grandes dates de la concession d'aménagement :

Objet	Date
Délibération de choix de l'aménageur	23 mars 2018
Signature du Traité de Concession	12 juin 2019
Signature de l'avenant n°1 au Traité de Concession	10 avril 2020
Fin de la concession	12 juin 2034

➤ perspectives 2021 :

- transition de la phase « théorique » de conception du projet à la phase « technique » permettant d'aboutir au cadrage et au démarrage des travaux.
- dépôt et obtention du dossier Loi sur l'eau permettant d'obtenir l'autorisation administrative de démarrage des travaux de la phase 1A.
- négociation et signature d'actes avec les propriétaires privés.
- transmission, au préfet de département, du dossier de compensation agricole collective.

Monsieur le Maire demande l'approbation de ce compte-rendu par le Conseil municipal.

Approbation du Compte-rendu par le Conseil municipal à l'unanimité.

Approbation des comptes de la concession arrêtés au 31/12/2020 et du bilan prévisionnel de la Z.A.C. des Roseaux future Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes par 20 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Véronique DELATROETTE).

D9. Délibération : approbation de l'avenant au dossier de réalisation de la Z.A.C. des Roseaux future Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes afin d'acter les modifications substantielles depuis une année.

Monsieur le Maire liste les modifications du dossier de réalisation présentes dans l'avenant :

- Création de places de stationnement entrée rue Froide en concertation avec le CD14,
- L'espace réservé : étude d'installation d'une pépinière éphémère en attendant les réalisations, le collectif prévu sera situé dans l'angle de l'avenue 46e Royal Commando avec possibilité de commerce en rez-de-chaussée,
- Répartition des collectifs pour une meilleure intégration des bâtis sur l'ensemble du projet,
- Report des macro lots de l'espace réservé vers la phase 2,
- Suppression de la maison de quartier puisque le projet a été abandonné,
- Projet d'E.P.H.A.D. abandonné suite retour ARS : localisation du pôle santé qui initialement devait se situer dans le périmètre de la Z.A.C. et qui finalement sera construit en dehors, entre le gymnase et la bibliothèque,
- un espace réservé proche du BEJ pour l'installation de la crèche.

Arrivée de M. Thomas PAULMIER.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil municipal.

Approbation du Conseil municipal.

19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER). Monsieur Thomas PAULMIER justifie son abstention par le fait qu'il vient d'arriver.

D10. Délibération : approbation de l'avenant n°2 au Traité de concession de la Z.A.C. des Roseaux future Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes.

Monsieur le Maire présente les modifications présentes dans l'avenant :

- remplacement des 100 000 € prévus pour financer la « déviation des pommiers » par 100 000 € pour financer l'extension du restaurant scolaire,
- remplacement des 250 000 € prévus pour financer la maison de quartier par 250 000 € pour financer la reconstruction de l'école maternelle,
- ajout d'une mention précisant que ces participations seront versées à la fin de l'année 2022.

Approbation du Conseil municipal.

19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER).

Mme Aurore BRUAND prévient qu'elle votera contre cet avenant car elle s'oppose à l'annulation du projet de « déviation des pommiers ». Monsieur le Maire rappelle une nouvelle fois que c'est la C.U. Caen la mer qui est compétente en matière de création de voirie et de parking et de leurs améliorations et qu'elle ne soutient pas ce projet. Le coût total de la déviation est estimé à 3.4 millions d'euros sans compter les acquisitions de terrain. D'ailleurs les propriétaires des terrains n'avaient pas encore été contactés pour leur expliquer le projet.

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE ajoute que cela fait de nombreuses fois que les mêmes choses sont répétées. Il n'y a plus à aborder ce sujet.

Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU indique que les 100 000 € de participation prévue initialement par l'aménageur de la Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes étaient insuffisants pour le financement du projet

M. Thibaut GAUTIER demande quelles solutions seraient envisagées pour palier à l'annulation du projet de déviation.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas beaucoup de choix possible dans la mesure où dès que la Commune souhaite créer ou modifier une route, elle doit se soumettre aux contraintes réglementaires de la C.U. Caen la mer. En attendant, les travaux de réfection de la sente au coin et du chemin des écoles ont été validés par la C.U. Caen la mer et sont programmés. Comme il s'agit d'amélioration de l'existant, cela pose moins de problème. Il est à noter que malgré les derniers travaux chemin de la Croix Vautier, cette voie reste dangereuse. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que c'est la C.U. Caen la mer qui s'occupera de l'acquisition du terrain pour l'agrandissement du parking du Bist'Rots.

Mme Laëtitia BLIN demande à voir les accès à la futur Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes. Elle demande des précisions sur les routes d'accès depuis la rue froide et si les voitures auront accès au lotissement uniquement depuis cette rue. Elle remarque que le chemin des écoles deviendra une piste cyclable.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Approbation du Conseil municipal.

19 voix pour, 4 contre (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER)

Pour conclure avec l'actualité sur la Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes, Monsieur le Maire explique que demain il a rendez-vous à la D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) au sujet des compensations agricoles. Ces compensations sont prévues par la loi É.L.A.N. (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) pour maintenir ou rétablir le potentiel écologique et économique agricole perdu dû à des projets d'aménagements ou de travaux qui consomment définitivement des terres en activité agricole. Monsieur le Maire précise que pour la Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes, la compensation sera de 270 000 €. Il doute sur le fait que les agriculteurs de Rots puissent en bénéficier. Il faudra améliorer la qualité de chemins tels que le chemin des Bissonnets, de la Garenne pour que les agriculteurs puissent accéder plus facilement à leurs champs. L'utilisation du L.H.R. (Liant Hydraulique Routier) dans la réfection de ces chemins aura des avantages à la fois économique et économique.

A3. Délibération : approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 31/05/2021.

Mme Aurore BRUAND a proposé des modifications à ce compte-rendu. Monsieur le Maire propose de les approuver pour apaiser le climat « délétère » qui s'est installé autour du sujet des comptes-rendus. Il ajoute qu'un règlement intérieur du Conseil sera bientôt rédigé. Il s'inspirera des règlements intérieurs de conseils municipaux d'autres communes. Mme Aurore BRUAND signale qu'elle y est grandement favorable.

Monsieur le Maire ajoute qu'après les lettres recommandées et les articles de presse, il a bien compris que désormais, c'était par l'intermédiaire des comptes-rendus que les conseillers municipaux de la liste perdantes aux dernières élections municipales essayaient d'atteindre le travail du Maire, des Maires délégués et des Adjointes au Maire. Il explique qu'il n'y a pas de temps à perdre avec ce genre de problème. Le document « Avant-projet » permet de compléter le compte-rendu pour mieux informer les conseillers municipaux et les habitants. Il souhaite que toutes les remarques non constructives attendent la campagne pour les prochaines élections municipales prévue en 2025. Il ne faut pas prendre tout ce qui est dit comme des décisions actées au risque de ne plus pouvoir travailler dans le bon sens.

Mme Aurore BRUAND demande que la phrase « Mme Aurore BRUAND précise qu'elle enregistre » soit placée avant l'intervention de M. Thomas PAULMIER donc dans le 2^{ème} paragraphe.

Monsieur le Maire précise que le nom de famille de l'ancien trésorier principal de Bayeux s'écrit avec un seul « r » : « Didier BAREY ».

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Approbation du Conseil municipal.

18 voix pour, 1 contre (Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE) et 4 abstentions (Mme Laëtitia BLIN, M. Paul DOUESNEL, Mme Annie LAGARDE et M. Thomas PAULMIER).

A4. Délibération : limitation des deux ans d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les nouvelles constructions.

Monsieur le Maire explique qu'actuellement, lorsqu'un usager fait construire sur un terrain, il est exonéré de taxe foncière sur le bâti pendant deux ans. Dans deux ans, les futurs habitants de la Z.A.C. de l'Orée d'Ardenne commenceront à faire construire. Ils n'auront pas à payer de taxe d'aménagement. Pour information, pour une maison individuelle, le montant de la taxe d'aménagement est compris entre 4 000 € et 6 000 € ce qui constitue un manque à gagner pour la Commune.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer l'exonération de droit sur la taxe foncière bâti pour qu'elle s'applique dès la première année après la construction d'une nouvelle habitation.

Approbation du Conseil municipal.

19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER)

A5. Délibération : désignation d'un délégué suppléant du Conseil municipal à l'A.I.A.E.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour être délégué suppléant à l'A.I.A.E. (Association d'Insertion et d'Aide à l'Emploi).

Mme Marie-José LUCAS se présente.

Mme Corinne BRUNETEAU-FALET qui a le pouvoir de Mme Joelle SOREL informe le Conseil municipal que Mme Joelle SOREL se présente.

Mme Marie-José LUCAS demande à être titulaire. Monsieur le Maire rappelle que M. Alain FAVRE a déjà été élu titulaire. Au vu de l'insistance de Mme Marie-José LUCAS, il indique qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'elle soit déléguée suppléante.

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE propose que l'on reporte le vote de ce point à la prochaine séance du Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que M. Richard MAURY, président de l'association souhaite que le Conseil municipal de Rots désigne rapidement un délégué suppléant.

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU explique que si Mme Joelle SOREL est candidate, il est préférable de reporter le vote de ce point à la prochaine réunion pour qu'elle puisse être présente.

Monsieur le Maire décide de reporter le vote de ce point.

B6. Délibération : attribution de la subvention 2021 aux coopératives scolaires.

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE propose que le montant soit le même que l'année précédente étant donné qu'il n'y a pas eu beaucoup de dépenses en 2020 et 2021 à cause du COVID-19. L'année dernière les montants accordés étaient les suivants :

École maternelle : 1 955 €

École élémentaire : 2 737 €

Monsieur le Maire propose les mêmes montants que pour l'année 2020.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

C7. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour demander une subvention supplémentaire à la D.R.A.C. pour les coûts supplémentaires des travaux de réhabilitation de la Grange aux Dîmes

Monsieur le Maire explique que les coûts supplémentaires sont dus au prolongement du chantier à cause du COVID-19 (location des échafaudages sur une durée plus importante) et travaux supplémentaires imposés par la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Il précise que la D.R.A.C. n'accorde pas de subvention supplémentaire pour les coûts liés à la crise du COVID-19. Les travaux éligibles sont donc les suivants :

-	Entreprise LEFEVRE (maçonnerie)	:	27 165.65 € H.T.
-	Entreprise ASSELIN (charpente)	:	21 780.00 € H.T.
-	Entreprise La Falaisienne (toiture)	:	6 704.75 € H.T.
-	Cabinet Jacquemard (architecte)	:	1 430.55 € H.T.
-	Entreprise Dendrotech	:	3 428.35 € H.T.

Soit un total de 60 509.30 € H.T. Pour information, en tenant compte des surcoûts liés au COVID-19, les dépenses supplémentaires s'élèvent à 103 061.95 € H.T.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour demander cette subvention supplémentaire à la D.R.A.C.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

D8. Délibération : cession de la parcelle BM 72p1.

Monsieur le Maire rappelle que cette cession permettra en échange d'acquérir la parcelle BM 86 prévu pour l'agrandissement du parking Ernest Geslin. La C.U. Caen la mer qui est responsable de l'aménagement des parkings procédera à l'acquisition de la parcelle BM 86. Elle délibèrera pour l'acquisition du terrain et pour les travaux d'aménagement de l'extension du parking. Le financement se fera sur les droits de tirage de la Commune sur le budget de la C.U. Caen la mer pour un coût d'environ 300 000 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour la cession à l'euro symbolique de la parcelle BM 72p1 à Monsieur Éric DEREL avec une prise en charge des frais de notaire par la Commune.

Approbation du Conseil municipal.

19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER).

E11. Information : présentation du bilan statistique 2020 de la bibliothèque.

Monsieur Jacky BESNIER explique que les données envoyées par le ministère de la Culture se basent sur l'année 2019. Pour une Commune d'un peu plus de 2 400 habitants, le taux des emprunteurs est très au-dessus des moyennes (17.90 % de la population fréquente la bibliothèque en 2019). Le budget d'acquisition est de 5 000 € par an. Cependant, en 2020, le nombre d'inscrit a baissé (2019 : 506 inscrits et en 2020 : 320 inscrits.). Même chose pour les emprunts (2019 : 11 000 prêts pour seulement 411 en 2020). Ces baisses sont liées à la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19

L'A.P.C. (Agence Postale Communale) a maintenu ses ventes en 2020. Il y a en moyenne 10 clients par jour pour une quinzaine d'opérations journalières.

E12. Délibération : approbation des tarifs du spectacle « Summer Comedy Tour ».

La Commune de Rots organisera le spectacle « Summer Comedy Tour » le 06/07/2021 au Centre d'Animations de Rots.

M. Jacky BESNIER rappelle qu'une régie a été créée pour l'encaissement des recettes des entrées, des ventes de boissons et des amuses-bouches. Il est cependant nécessaire de fixer les tarifs pour ce spectacle. Il propose les prix suivants qui sont les mêmes que pour les spectacles « Cabarets chansons » :

Carte d'adhérent uniquement pour les adultes	4 €
Billets par soirée adulte sans carte d'adhérent	10 €
Billets par soirée avec carte d'adhérent	8 €
Billets 13-18 ans	5 €
Billets 12 ans et moins	Gratuit
Pour les groupes à partir de 8 personnes	8 € par personne
Amuses-Bouches	3 € par personne
Boissons	2 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

F13. Tour de table : informations des maires délégués et des adjoints au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Alain DELHOMMEAU sera coordinateur du recensement de la population qui aura lieu en 2022.

Il remercie toutes les personnes qui ont tenu les bureaux de vote pour les élections départementales et régionales car les opérations se sont bien déroulées.

Ressources humaines: M. Guillaume FORTIER explique qu'il ne reste qu'un agent à rencontrer suite à la dernière Commission R.H. (Ressources Humaines) qui s'est réunie le 11 mai 2021.

M. Guillaume FORTIER précise que deux agents ont été recrutés pour exercer les fonctions d'Agent Technique Spécialisé des Écoles Maternelles (remplacement d'un départ en retraite et ouverture d'une 4^{ème} classe de maternelle) ainsi qu'un agent polyvalent du service éducation (ménage, service des repas à la cantine et garderie). La prochaine Commission R.H. aura lieu fin septembre/début octobre.

Monsieur le Maire indique qu'un pot de départ en retraite sera organisé pour Mme Claude NIEMERICH, agent occupant les fonctions d'A.T.S.E.M. pour son départ en retraite et Mme Fatima QUESNEL, ancienne agent occupant les fonctions d'A.T.S.E.M. parti en retraite en 2020. Tous les conseillers municipaux sont invités.

Aménagement du territoire / urbanisme : Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU explique que le conseil communautaire de la C.U. Caen la mer a donné un avis favorable au projet de P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) lors de sa séance du 24 juin 2021. Concernant la Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes, le prochain C.O.P.I.L. (Comité de Pilotage) prévu le 06/07/21 est reporté au 20/07/21 en raison de l'attente du passage de la question des compensations agricoles que devra verser l'aménageur en C.D.P.E.N.A.F. (Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

Le permis d'aménager du Clos d'Aline a été accordé pour cinq lots la semaine dernière. Le lotisseur participera aux dépenses de mise en sécurité incendie à hauteur de 10 000 €.

Le premier C.O.P.I.L. concernant le P.L.U.i (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a eu lieu le 25/06. Il devrait être finalisé pour 2025.

Une réunion d'information sur la dématérialisation de la transmission des actes au 01/01/2022 est bientôt prévue.

Communication : Mme Laëtitia BLIN explique que la forme du bulletin municipal a changé grâce au travail de M. Simon DESNOYERS, l'agent qui a été recruté en contrat d'apprentissage pour s'occuper de la communication. Elle remarque que c'est réel avantage d'avoir un agent en charge de la communication.

Un « club entreprise » est en cours de création pour créer du lien entre les entreprises.

La partie « signalements » de Citykomi a été mis en place.

Développement durable : En matière de développement durable, Monsieur le Maire explique que le C.R.T.E. (Contrat de Relance et Transition Écologique) a été envoyé à la C.U. Caen la mer en vue de la mutualisation des dossiers au niveau de la C.U.

Des ballons d'eau chaude ont été commandés pour le Centre d'Animations de Rots. C'est une source d'économie car la chaudière ne tournera plus inutilement. Cela permettra de chauffer uniquement certaines pièces avec un thermostat et des heures définies.

Services à la personne et C.C.A.S. : Mme Stéphanie FAUTRAS explique que le C.C.A.S. s'est réuni le 01/07/21. Il a été décidé que la mutuelle communale devait être opérationnelle au mois de septembre.

Pour les habitants, une formation P.S.C.1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) aura lieu fin juin, 2 début juillet et une autre fin septembre. Pour le moment il y a eu 20 participants et il y en aura 20 autres en septembre. Ces formations sont très appréciées par les habitants.

La mise en place d'une bourse au permis est toujours en cours. Le C.C.A.S. a décidé d'attendre d'autres demandes pour la convention avec l'auto-école de Caïron.

Le repas des aînés de l'année 2021 aura lieu dimanche 28 novembre.

Éducation :

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE explique que le maître d'œuvre des travaux de reconstruction de l'école maternelle et de réaménagement du restaurant scolaire a été choisi. Une première sélection de trois architectes a eu lieu à partir des références des 16 candidats initiaux. Le 08/07/2021, les trois derniers candidats seront auditionnés sur une présentation de leurs projets.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à tout le monde. Avec tous les projets en cours, le rythme est très élevé et il remercie tout le monde.

Questions diverses.

Mme Marie-José LUCAS signale que dans le C.R.A.C. 2020 de la Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes, il est indiqué qu'Édifides a versé 700 000 € à la Commune pour l'acquisition des terrains alors qu'il n'est indiqué que 500 000 € dans le budget. Monsieur le Maire répond qu'elle aurait dû poser la question aux représentants d'Édifides lors de la présentation du C.R.A.C. en début de séance et demande à M. Franco DURATTI de faire un point au prochain Conseil municipal.

Mme Coraline BARROIS remarque que le panneau stop qui a été placé en haut de la sente du Vivier peut indirectement induire une augmentation de la vitesse des véhicules qui circulent chemin du Hamel. La question se pose également au niveau du carrefour entre le chemin des écoles et la RD 170 (rue Saint-germain puis rue froide). M. Jacky BESNIER préfère qu'il y ait un stop à ce dernier carrefour car il y a trop d'automobilistes qui grillent les priorités à droite. Monsieur le Maire indique qu'il aurait aimé mettre un ralentisseur en face de la mairie. Malheureusement il s'agit d'une compétence de la C.U. Caen la mer et cette dépense n'a pour le moment pas été prévue sur les droits de tirage. M. Jacky BESNIER demande s'il est possible de mettre une peinture au sol. Monsieur le Maire trouve que c'est une bonne idée. Mme Coraline BARROIS reste sceptique sur l'aménagement de ce stop.

Mme Laëtitia BLIN trouve qu'il manque un panneau de signalisation avec des flèches indiquant le sens de circulation prioritaire devant la boucherie (rue froide) dans le sens Rots/Rosel.

M. Gérard VARLET indique que le terrain de sport à Secqueville-en-Bessin situé entre la salle des fêtes et le terrain de tennis est désormais ouvert. Monsieur le Maire propose d'organiser une petite inauguration.

Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU demande aux utilisateurs du Dojo d'être vigilant sur la fermeture de la porte d'issue de secours car samedi dernier, elle n'était pas correctement fermée. Elle demande à M. Jacky BESNIER où se trouvent les badges. Ce dernier explique que certaines portes sont difficiles à fermer et qu'il faut les secouer. Mme Laëtitia BLIN demande si les utilisateurs sont autonomes pour l'ouverture et la fermeture des portes. M. Jacky BESNIER lui répond que oui. Les derniers badges viennent d'être distribués à l'association « Les Montes en l'air ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heure et dix-huit minutes.